



Conseil accident responsable défaut d'assurance

Par Pierrick48

Bonjour,

Je fais appel à vous car je suis un peu dans l'impasse et j'ai besoin de conseils avant d'agir.

Le 10/01/24, j'ai fait l'objet d'un sinistre où je pense être responsable puisque je suis rentré dans l'arrière gauche d'une xxxx de 1995 avec ma xxxxxx de 2020 (35000KM). La voiture s'est arrêté devant moi en mettant son clignotant à droite pour prendre une personne sur le trottoir (on était à une intersection mais sens interdit à droite), j'allais passer ma 3ème et malheureusement, (route enneigé + verglas + pente) je n'ai pas pû m'arrêter et j'ai glissé sur environ 10-15m jusqu'à percuter l'arrière gauche de la Peugeot.

Nous avons rempli le constat, mais au moment de cocher les cases nous n'étions pas d'accord sur le faite que pour eux ils étaient déjà stationné, alors que pour moi il prenait un stationnement. Nous avons écourté le constat, le monsieur m'a dit puisque nous ne sommes pas d'accord, ça sert à rien de signer et il est reparti avec sa femme.

J'ai ensuite tenté de les appeler pour régler à l'amiable l'incident mais que nenni, ils m'ont dit qu'ils avaient envoyé le constat à leur assurance.

Pour ma part question assurance, j'étais assuré tout risque xxxx depuis l'achat de ma voiture en mai 2023. Mi-décembre 2023 j'ai demandé une résiliation de mon contrat d'assurance via mon application internet puisqu'en recevant mon relevé annuel de 2024, je n'étais pas d'accord avec le tarif. Cependant avant les périodes de Noël (j'avais de la route à faire), je n'avais toujours aucune réponse de la part de la xxxx. Je suis donc aller en agence pour demander des nouvelles. Le directeur de l'agence m'a alors certifié oralement que je ne pourrai résilier mon assurance qu'à la date d'anniversaire de cette dernière, soit en mai 2024. Je ne me suis donc plus préoccuper de mon assurance, en sachant que je pouvais attendre jusqu'à mai avant de négocier.

SAUF, qu'au moment de vouloir déclarer mon sinistre à la xxxxx, je me suis aperçu que mon contrat était résilié depuis le 01/01/2024, j'aurai utiliser sans vraiment le vouloir la loi dite Chatel...

Coté frais matériel, de mon coté j'ai estimé à environ 3000 euros (j'ai déjà fait réparé mon avant) et elle vient juste de passer au CT des 4ans.

Du côté victime, ils ont réussis à rentrer jusqu'à chez eux, c'est tout ce que je sais.

Je pense que vous commencez à bien comprendre ma situation...je viens de recevoir un recommandé de la part de leur assurance, la Mxxxxx, qui me demande divers renseignements sur mon assurance, le numéro d'enregistrement de mon accident et ma déclaration circonstanciée des faits. Et que si un élément est absent ils seront contraints de me présenter directement leur réclamation... Ce qui sera le cas, car j'ai beau leur donner les coordonnées de la xxxx, ils n'auront pas de numéro d'accident et ils ne voudront pas prendre en charge mon sinistre.

Ce que je conçois, je ne demande pas de rémunération pour la réparation de ma voiture mais je ne sais pas comment répondre à leur assurance. Dois-je demander directement leur réclamation, et voir si cela me convient? (je suis prêt à payer leur voiture côte argus.. xxxxxxx de 1995..) Ou je fais le forcing et j'envoie ce papier à mon ancienne assurance qui est la xxxxx?

C'est un peu long, j'en suis désolé, hésitez pas à me demander plus de détails, mais c'est vrai que je me sens responsable et en même tant pris dans l'injustice puisque je n'ai pas été prévenu de la xxxx de la confirmation de résiliation de mon contrat.

Merci de votre aide,
Bonne soirée à vous,

Pierrick.

Par chaber

Bonjour

le contrat ayant été résilié suite à votre refus d'augmentation il vous reste à négocier avec l'assureur adverse

Par Pierrick48

Bonjour Chaber,

Tout d'abord merci d'avoir pris le temps de me lire.

C'est effectivement une des seules solutions qui me reste...

Dernière petite question avant de vous laissez tranquille, est-t-il possible qu'il grossisse le montant à dédommager ? Je me suis un peu renseigné côté argus d'une Peugeot 306 de 1995... il n'y a pas d'estimation, je conclue donc que je ne leur devrai pas plus de 1000euros si l'expert veut l'a mettre à la casse ?

Je me sens responsable et j'ai envie de les dédommager mais je n'ai pas non plus envie de me faire marcher dessus.

Cordialement,
Pierrick.

Par chaber

L'assureur doit justifier la réclamation